PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LABELLE



18 novembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil, dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-huit novembre deux-mille-vingt-quatre (18 novembre 2024) à laquelle sont présents et forment le quorum :

MMES les conseillères Noémie Biardeau

Isabelle Laramée Julie Marchildon

MM. les conseillers Vincent Normandeau

Nicolas Bottreau

Est absente : Mme la conseillère Annick Laviolette

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 h 40.

2. RÉS. 309.11.2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR Séance du 18 novembre 2024

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024;
- 4. Période de questions;
- 5. Appels d'offres et soumissions;
- 6. Administration, finances et ressources humaines;
 - 6.1. Autorisation de dépenses et paiements;
 - 6.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 6.3. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024;
 - 6.4. Inscription au programme Emplois d'été Canada;
 - 6.5. Embauche de personnel pour la surveillance de la patinoire extérieure et du dôme Gilbert-Brassard:
 - Renouvellement Assurances générales et assurances accidents Année 2025;
 - 6.7. Passage de la compétition Ironman sur le territoire de Labelle 2025-2026;
 - 6.8. Programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);
 - 6.9. Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière;
 - 6.10. Modalités de fin d'emploi avec l'employée 13-0212;
 - 6.11. Modification de la résolution numéro 286.10.2024 relative à l'adoption du calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal;

7. Travaux publics;

8. Urbanisme et environnement;

- 8.1. Demande de dérogation mineure numéro 2024-023 sur le lot 5 010 653 situé au 33 à 36, rue du Camping (1027-15-9561);
- 9. Sécurité incendie et sécurité publique;
 - 9.1 Embauche d'une pompière;
- 10. Loisirs, culture et tourisme;
 - 10.1. Mandat relatif à la gestion du camp de jour;
- 11. Bibliothèque;
- 12. Avis de motion et règlements;
 - 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-413 modifiant le règlement numéro 2019-311 sur la gestion contractuelle;
 - 12.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-414 modifiant le règlement numéro 2024-409 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaires;
 - 12.3. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2024-415 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de tarification des biens, services et activités pour l'exercice financier 2025;
- 13. Période de questions;
- 14. Levée de la séance

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

3. RÉS. 310.11.2024 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procèsverbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la mairesse, Vicki Emard, répond aux questions qui lui sont adressées, aidée de ses conseillers ou de la direction lorsque requis.

6.1 RÉS. 311.11.2024 AUTORISATION DE DÉPENSES ET PAIEMENTS

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tels que présentés à la liste des déboursés pour le mois d'octobre 2024 au montant d'un million cent trente-cinq mille trois cent quarante-neuf dollars et quatre cents (1 135 349.04 \$).

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2019-312 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La greffière-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

6.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la mairesse, Vicki Emard, et les conseillères Noémie Biardeau, Annick Laviolette, Isabelle Laramée et Julie Marchildon ainsi que les conseillers Nicolas Bottreau et Vincent Normandeau ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2024

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses 2024 versus 2023 pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

6.4 RÉS. 312.11.2024 INSCRIPTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour les emplois d'été, soit Emplois d'été Canada, offert par Service Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise l'implication des jeunes dans le milieu et la rétention des jeunes dans la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère aux préoccupations nationales en matière d'emploi et souhaite répondre aux besoins locaux, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De faire une demande de subvention, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, à Service Canada, pour l'été 2025, pour les postes suivants :

- Préposé aux espaces verts;
- Surveillant du dôme Gilbert-Brassard.

Que la directrice des finances et DGA soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, la demande de subvention ainsi que tous les documents se rattachant à cette demande.

Adoptée

6.5 RÉS. 313.11.2024 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DU DÔME GILBERT-BRASSARD

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher Mmes Mégane Bisson, Frédérique Lapointe et M. Mathis Nadeau, à titre de surveillants pour la patinoire extérieure et du dôme Gilbert-Brassard, pour l'hiver 2024-2025, à compter du 11 décembre 2024, soit une période approximative de douze (12) semaines aux mêmes conditions que celles mentionnées dans la politique numéro 2021-67 relative aux conditions salariales des employés étudiants.

6.6 RÉS. 314.11.2024 RENOUVELLEMENT – ASSURANCES GÉNÉRALES ET ASSURANCES ACCIDENTS – ANNÉE 2025

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler le contrat d'assurances générales et d'assurances accidents auprès de la FQM Assurances du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025 au montant de 122 385,42 \$ taxes incluses.

Adoptée

6.7 RÉS. 315.11.2024 PASSAGE DE LA COMPÉTITION IRONMAN SUR LE TERRITOIRE DE LABELLE 2025-2026

Le conseiller Vincent Normandeau demande le vote.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

4 pour 1 contre

Que, dans le cadre de la permission d'événements spéciaux sur les voies de circulation du ministère des Transports, le conseil municipal de Labelle donne son autorisation à la tenue des événements Ironman Mont-Tremblant, de juin de chaque année sur son territoire et à utiliser des chemins pour l'événement ainsi que les routes de détour dans l'éventualité d'une interruption de circulation sur les routes utilisées lors des événements, et ce, pour les 2 années, soit 2025 et 2026, de la présente autorisation.

Adoptée

6.8 RÉS. 316.11.2024

PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Labelle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Labelle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celleci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité de Labelle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version

no. 04 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité de Labelle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité de Labelle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité de Labelle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 corrigée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

6.9 RÉS. 317.11.2024 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directrice générale, suite à l'annonce du départ pour la retraite de madame Claire Coulombe ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des entrevues réalisées pour le poste de directeur général et greffier-trésorier, madame France Bellefleur a été retenue ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher madame France Bellefleur à titre de directrice générale et greffièretrésorière à compter du 1^{er} janvier 2025, et ce, selon les termes et conditions prévus au contrat de travail.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le contrat de travail de Mme Bellefleur pour et au nom de la Municipalité.

Que madame Bellefleur soit nommée responsable de l'accès à l'information, en date du 1^{er} janvier 2025.

Adoptée

6.10 RÉS. 318.11.2024 MODALITÉS DE FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉE NO 13-0212

CONSIDÉRANT que l'employée no 13-0212 a informé la Municipalité de sa volonté de quitter son poste;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la mairesse soit, par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employée no 13-0212.

6.11 RÉS. 319.11.2024

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 286.10.2024 RELATIVE À L'ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection générale le 2 novembre 2025 et que, par conséquent, le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16 h 30, le 30° jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment (art. 314.2 LERM).

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 qui débuteront à 19 h 30 adopté par la résolution numéro 286.10.2024 en remplaçant date de la séance d'octobre 2025 par le 1^{er} octobre au lieu du 20 octobre 2025.

Qu'un avis public du contenu du calendrier tel que modifié soit affiché aux lieux de publication légale de la Municipalité.

Adoptée

8.1 RÉS. 320.11.2024

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-023 SUR LE LOT 5 010 653 SITUÉ AU 33-36, RUE DU CAMPING (1027-15-9561)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 2.5 mètres et de 5.5 mètres pour régulariser les distances minimales d'implantation entre les trois petits chalets ainsi que de 2 mètres afin de régulariser l'implantation d'un petit chalet avec la ligne latérale;

CONSIDÉRANT QUE les petits chalets ont été construits sur des plates-formes de prêts à camper existantes;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite regrouper les petits chalets dans un même secteur du camping où l'espace est restreint;

CONSIDÉRANT QUE les dérogations découlent du fait que les informations fournies au moment de la demande de permis étaient incomplètes et que l'un des petits chalets n'a pas fait l'objet d'un permis;

CONSIDÉRANT QUE l'un des petits chalets offerts en location est très près de la ligne mitoyenne avec la propriété résidentielle voisine pouvant ainsi nuire au bien-être général;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 055.10.2024 du Comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil de refuser la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne respecte pas les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du règlement municipal numéro 2022-352;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De refuser la dérogation de 2.5 mètres et de 5.5 mètres pour régulariser les distances minimales d'implantation entre les trois petits chalets ainsi que de 2 mètres afin de régulariser l'implantation d'un petit chalet avec la ligne latérale. Le tout, situé sur le lot 5 010 653 au 33-36, rue du Camping.

9.1 RÉS. 321.11.2024 EMBAUCHE D'UNE POMPIÈRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de Mme Karine Bernier à titre de pompière à temps partiel à compter du 4 novembre 2024, et ce, en vertu des articles 3.11 et 3.12 de la convention collective des pompiers en vigueur et d'autoriser son inscription à la formation de pompier 1 avec les autres pompiers nouvellement embauchés

Adoptée

10.1 RÉS. 322.11.2024 MANDAT RELATIF À LA GESTION DU CAMP DE JOUR

Le conseiller Nicolas Bottreau demande le vote.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents :

3 pour

2 contre

De renouveler le mandat du Groupe Domisa inc., par sa division Youhou!, pour la gestion quotidienne du camp de jour pour la saison estivale 2025, le tout conformément à leur offre de services reçue le 15 octobre 2024.

Que les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-702-55-419.

Adoptée

12.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-413 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-311 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Nicolas Bottreau donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2024-413 modifiant le règlement numéro 2019-311 sur la gestion contractuelle et procède au dépôt du projet de règlement.

12.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-414 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-409 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AINSI QUE SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES

La conseillère Isabelle Laramée donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2024-414 modifiant le règlement numéro 2024-409 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaires et procède au dépôt du projet de règlement.

12.2 AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-415 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Le conseiller Vincent Normandeau donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2024-415 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de tarification des biens, services et activités pour l'exercice financier 2025.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mairesse

Mme la mairesse, Vicki Emard, répond aux questions qui lui sont adressées, aidée de ses conseillers ou de la direction lorsque requis.

14. RÉS. 323.11.2024 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 48.

	Adoptée
Vicki Emard	Claire Coulombe
Mairesse	Greffière-trésorière/directrice générale
•	la signature du présent procès-verbal équivaut à la ons qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
Vicki Emard	